

ABONNEMENT. SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 21 fr. Trois mois... 12 fr. On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 c. Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR, 7 Juillet 1880.

Bulletin politique.

Le gouvernement suspend l'exécution de ses décrets illégaux. La force dont il s'est servi une première fois l'a déjà mortellement blessé; il hésite, il recule; mais il espère réussir par la ruse là où la violence lui fait peur.

En n'appliquant pas les décrets qui ont frappé les Jésuites aux autres congrégations, le gouvernement s'efforce de briser la légitime et fière résistance qu'il a rencontrée dans tous les rangs de la milice catholique. Il sollicite les communautés de séparer leur cause de celle des Jésuites, et, sans aller jusqu'à les presser de renoncer au droit commun par une demande d'autorisation législative, il essaie de leur persuader qu'elles pourraient, sans rien abdiquer, se faire autoriser administrativement. On leur octroierait sans doute la permission de police dont il est parlé dans l'article 291 du Code pénal. Nous croyons que des démarches ont été faites dans ce sens, et, du reste, le langage des journaux officieux prouve bien que le gouvernement désire une solution semblable.

Il nous paraît inutile de mettre en lumière les graves raisons qui interdisent aux congrégations religieuses de céder à ces sollicitations. Si elles pouvaient consentir à quitter le terrain où elles se sont maintenues dans toute la puissance du droit et de la justice, elles commettraient un acte de défaillance dont elles seraient les premières victimes. Elles perdraient cette incomparable dignité qui trouble leurs adversaires et s'impose au respect universel, sans échapper aux coups qui les menacent. C'est au nom des droits et des libertés qui appartiennent aux citoyens français qu'elles ont noblement accepté la lutte contre l'arbitraire et la violence; une

telle cause vaut qu'on la serve avec constance et dévouement, elle triomphe déjà devant la justice du pays, et l'avenir la glorifiera. En vérité, la « bienveillance » de M. de Freycinet serait une protection moins honorable et moins sûre.

Mais à quoi bon insister? Les congrégations repoussent, comme c'est leur devoir, les maladroitesses et perfides propositions d'un ministère aux abois. Mais nous avons le droit de demander au gouvernement une prompt explication de son étrange conduite. Il faut qu'il dise si, oui ou non, il s'arrête dans sa honteuse et inepte entreprise, s'il renonce à appliquer ses décrets, ou à quelle époque il entend les exécuter de nouveau. Il ne lui est point permis de prolonger un état de choses qui surexcite les plus viles passions de ses amis et qui prolonge l'angoisse de ses victimes.

Chronique générale.

DÉCLARATION

Des Droits de l'Homme et du Citoyen. Constitution du 3/14 septembre 1790.

Art. 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Art. 12. — La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour le bonheur de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 17. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment et sur la prévision d'une juste et préalable indemnité.

Les dépenses du budget républicain, pour 1880, dépassent celles du budget impérial de plus de quinze cent millions, soit de plus d'un tiers.

Les traitements des fonctionnaires républicains coûtent cinquante-sept millions de plus par an que ceux des fonctionnaires de l'Empire.

Si l'amnistie n'a pas été purement et simplement rejetée, c'est grâce à cinq voix de majorité. Or, ces cinq voix sont celles des cinq ministres présents à la séance. Un ministère obligé de se sauver en faisant le plongeon, c'est drôle, et cela ne s'est jamais vu.

La fête du 14 juillet partira de l'énergie du Sénat. En effet, le Conseil municipal de Paris ne veut voter aucune somme, si les amnisties ne triomphent pas. Encore un conflit à l'horizon!

Un autre problème que le 14 juillet amènera. Il est, paraît-il, question de demander au clergé séculier son concours pour la célébration de cette fête nationale. Vous comprenez la signification d'une pareille demande. Il faudra que le clergé pontifie le 14 juillet, ou gare le budget des cultes! Nous ne sommes peut-être pas loin de la constitution civile du clergé.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. Gambetta, qui veut passer pour un homme d'esprit, n'a commis qu'une lourde sottise quand il a appelé M. Freppel « Monsieur le député Freppel ». Quoi qu'il en dise, jamais M. Gambetta n'a dit à aucun de ses collègues « M. le député un tel ». Pourquoi donc, alors, cette appellation inusitée? Tout simplement parce que M. Gambetta ne voulait pas dire Monseigneur, et n'a pas osé dire Monsieur Freppel. Il n'a su être impertinent qu'à demi; mais il a été sot tout à fait.

« Puisqu'il dit : M. le général Farre, ou M. l'amiral Jauréguiberry, il pourrait bien dire : M. l'évêque d'Angers. »

Nous apprenons, dit le Figaro, que la santé de l'impératrice Eugénie n'est pas

aussi bonne que ses amis pourraient le souhaiter.

Le climat fiévreux de l'Afrique méridionale a fortement éprouvé l'Impératrice, qui était très-souffrante au moment où elle a écrit elle-même à une Française de son intimité pour lui annoncer son prochain retour en Europe.

Heureusement, l'état de l'Impératrice n'a rien de grave.

M. Grévy ne pensait pas en 1848 comme il pense aujourd'hui. Il était alors commissaire extraordinaire dans le Jura; et voici la circulaire qu'il adressait aux maires de ce département :

Citoyens maires,

« J'ai appris avec peine que, sur quelques points du département, des desservants ont été en butte à des violences regrettables, et que des établissements religieux ont été inquiétés et menacés. De pareils actes sont une violation coupable de la liberté des cultes. Ils ne sauraient être tolérés. La République accorde une égale protection à tous les citoyens. Il importe, citoyens maires, que vous preniez les mesures nécessaires pour maintenir dans vos communes le respect dû aux curés et aux desservants ainsi qu'à tous les établissements et édifices religieux. Toute plainte, toute réclamation les concernant doivent être adressées à l'autorité compétente, à qui seule appartient d'y faire droit.

Salut et fraternité,

J. GRÉVY.

Maintenant que M. Grévy est devenu le chef de l'Etat, il ne trouve plus que « la République doive une égale protection à tous les citoyens »; et au lieu de parler du « respect dû aux établissements religieux », il les fait envahir et fermer par sa police.

L'Égalité, organe révolutionnaire, publie le programme électoral des travailleurs socialistes, sur lequel nous aurons à revenir. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à relever les deux articles suivants :

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

XXXV

— Jésus, mam'zelle, dépêchez-vous, dépêchez-vous de vous en revenir au Beuvlan! me cria maître Jacques, qui accourait haletant et essoufflé.

— Je vous cherche partout. Il y a du nouveau à la maison. Elle est en l'air. Il vient de nous arriver une tapée de dames en robes à volants, dans une voiture où y goia des images colorées sur les portières; et on en attend d'encore plus huppées que celles-là.

— Sais-tu leurs noms? dis-je en le suivant. — Ma fine! j'ai pas pris le temps de le demander. Il m'a fallu seller les chevaux pour que M. le comte et M. Fromy aillent au-devant d'elles, et préparer leurs porte-manteaux, car ils partent avec toute la compagnie.

— Ils partent? — Oui! — Un battement fit sauter mon cœur. — Déjà! murmurai-je. Comme le disait Jacques, Beuvlan était en l'air.

Les domestiques affairés allaient, venaient, sortaient, rentraient, couraient en gens qui ne savent où donner de la tête. La cuisine était une fournaise. Les casseroles brûlaient.

Un massacre des innocents gisait sur le carreau. Dans la salle à manger, on préparait la table. Les cristaux, l'argenterie, le linge damassé l'ornaient. Le lustre avait ses bougies, les jardinières leurs fleurs.

Madame Merrey s'était habillée et avait fait mettre aux enfants leurs jolies robes de mousseline blanche.

— Les dames de Savignan seront ici à quatre heures précises, dit-elle, mais elles ne passeront que la soirée au Beuvlan. Demain elles repartent et ces messieurs nous quittent.

— Jacques vient de me le dire, madame. Je montai chez moi changer aussi de robe noire (j'étais en deuil) et me lissai les cheveux. J'y vis le chaos.

Ma salle d'étude, encombrée de malles, de boîtes à chapeaux, de sacs en maroquin. Ma chambre bouleversée. Toinon la garnissait de rideaux brodés et de tapis.

— Qui s'est permis de prendre ma salle d'étude pour un entrepôt de roulage, et de transformer cette pièce en boudoir de princesse? m'écriai-je.

— Madame n'a donc pas averti mademoiselle qu'elle avait disposé de son appartement? J'ai l'or-

dre de l'arranger pour que mademoiselle de Savignan, à défaut de somptuosité, ait le confortable. C'est si beau, son château! beau comme chez le roi! J'y suis allée l'année dernière. Le salon est en or, les meubles aussi. Dame! c'est du monde de la haute volée. Vous avez vu les domestiques qui sont à l'office, eh bien! il y en a encore bien d'autres : plus de vingt.

Les femmes de chambre suivent la mode des vraies dames; elles sont distinguées; on les paie cher. Croiriez-vous que mademoiselle Victorine Renou a des gages de neuf cents francs? C'est elle qui coiffe mademoiselle Régina. A ce prix-là, je coifferais la reine.

Toinon, pour neuf cents, pas plus que pour mille, n'eût coiffé la reine. La reine l'en eût dispensée; femme de chambre campagnarde, sachant coudre, repasser et reprendre le linge, elle n'avait par ailleurs aucune notion de service. Madame Merrey s'en contentait, car c'était une brave fille, honnête et dévouée, dont les seuls rêves tendaient à rapprocher son costume de celui de mademoiselle Victorine. Rien n'égalait sa satisfaction quand, le dimanche, coiffée d'un bonnet parisien, ayant devant elle un tablier blanc festonné, à pochettes dans lesquelles ses grosses mains ouvertes n'eussent pu entrer, elle traversait solennellement l'église pour se rendre à sa place, recueillant de droite et de gauche les exclamations admiratives des paysans

de la paroisse, qui l'appelaient « mam'zelle Toinon ». Mam'zelle Toinon avait le nez retroussé, les joues roses et une langue déliée; elle aimait jaser, et m'en dis long sur Savignan, les maîtres et les valets.

— Oui! mademoiselle, elle est puissamment riche, reprit-elle à la fin d'une interminable énumération des beautés du château et des qualités de ses propriétaires. Par exemple, si cette famille a conservé sa fortune, c'est grâce au dévouement du père des messieurs Merrey, qui, lors de la Révolution, la sauvegarda, et au péril de sa vie cacha plusieurs de ses membres proscrits qu'il fit émigrer à Londres. Depuis ce temps-là, les Merrey et les Savignan se voient.

— On dit que les gens qui ont un... comment, déjà?... il faut être plusieurs.

Toinon se frottait le front pour trouver le terme.

— Un de, dis-je.

— C'est ça! qui ont un de devant leurs noms, sont reconnaissants et n'oublient jamais les services rendus. Ceux-ci s'en souviendront. Madame est une baronne; sa belle-sœur, dont le mari était à Savignan quand j'y fus, était une marquise, et la fiancée de mademoiselle de Savignan est un comte. Mademoiselle de Savignan deviendra comtesse, à moins que M. de Savors persiste à patiner le plâtre et à maçonner de la terre, ce que sa promesse ne veut pas.

rien ne faisait prévoir la catastrophe qui allait brusquement, et à quelques centaines de mètres de là, terminer l'ascension.

Différents incidents, à peine remarqués du public, avaient cependant marqué les opérations du gonflement.

À deux reprises différentes, des câbles avaient cassé; puis, au moment du départ, M. Petit avait cru s'apercevoir que le ballon dans lequel il devait monter avec sa femme n'avait pas assez de gaz, et il en avait fait remettre.

C'est peut-être là ce qui a amené l'accident.

On sait que, pour gonfler les ballons, on branche des tuyaux de gaz dans l'ouverture qui se trouve au-dessous et que l'on appelle, croyons-nous, le manchon. Le gaz introduit dans le ballon, l'aéronaute noue le manchon pour éviter la déperdition du gaz, et il le dénoue au moment du départ.

Dimanche, M. Petit, après avoir dénoué le manchon de l'Anneze, dans lequel montait son fils, revint à son ballon, et, occupé par les derniers préparatifs de l'ascension, il oublia de dénouer le manchon de son ballon. Cet oubli fut sans doute amené par des cris qui partirent de la foule et qui le prévinrent que l'une des cordes du filet n'était pas, comme les autres, attachée à la nacelle. Il dut la nouer à la hâte.

L'Exposition et l'Anneze partirent de concert et s'élevèrent à 6 ou 700 mètres, dans la direction de l'avenue de Paris.

La foule, qui était nombreuse sur le Quinconce, acclamait les aéronautes, qui agitaient leurs drapeaux, lorsque tout à coup un immense cri d'angoisse partit de toutes les poitrines.

On venait de voir le grand ballon s'allonger dans des proportions incroyables, se tirer-bouchonner, puis descendre avec une rapidité vertigineuse. — Le petit ballon, qui jusque-là était resté attaché à l'Exposition par une corde, avait brusquement lâché son ané et s'élevait rapidement dans les airs.

Toute la foule abandonna les Jacobins et se précipita vers l'avenue de Paris. Il était six heures un quart environ.

Un notaire du Mans, M. B..., qui avait une voiture, y fit monter M. le docteur Le Bèle et deux agents de police, le brigadier Perdoux et l'agent Gabriel. Ces quatre personnes arrivèrent sur le lieu de la catastrophe quelques minutes à peine après qu'elle s'était produite.

Arrivé au-dessus des Sablons, sur la route de Paris, M. Petit avait voulu faire jouer la soupape. Le gaz qui se dilatait gonflait d'autant plus l'appareil qu'il était emprisonné entièrement dans le ballon, l'aéronaute ayant oublié, ainsi que nous l'avons dit, de dénouer le nœud du manchon.

La soupape ne joua pas. Une seconde après, l'accident se produisit.

« En ce moment, nous a raconté le fils de M. Petit, qui se trouvait dans l'Anneze, mon père me cria : « Ça va trop vite, je te lâche, garde-toi. » Et je vis le ballon qui se déchirait dans toute sa longueur et qui tombait. »

L'Exposition tomba, en effet, et il est à peine besoin de dire avec quelle rapidité.

En arrivant près du sol, le ballon, complètement dégonflé, formait une ligne presque horizontale avec la nacelle.

Pour sauver sa femme, si faire se pouvait, ou tout au moins pour diminuer la violence de sa chute, M. Petit sauta en dehors de la nacelle d'une hauteur de huit à dix mètres environ. Il tomba assis sur la créte d'un mur et de là roula tout sanglant au milieu d'un jardin qui borde l'avenue de Paris et qui dépend d'une propriété appelée le Garillé.

À peine était-il à terre que le ballon tombait à son tour, au même endroit, l'enveloppe et le filet dans le jardin, la nacelle sur la route, les cordages à cheval sur le mur où M. Petit venait de se briser le fémur une seconde auparavant.

Le propriétaire du jardin, M. Trouvé, se hâta de faire transporter chez lui le malheureux aéronaute, puis d'aider M. Petit, qui était restée dans la nacelle, à se dégager. La pauvre femme était à demi-évanouie, mais elle semblait n'avoir aucune contusion grave.

M. B... et les personnes qu'il amenait avec lui arrivèrent en ce moment.

Pendant que les agents de police empêchaient la foule d'envahir la propriété, M. le Bèle se hâta de donner aux deux victimes tous les soins nécessaires.

M. Petit était dans un état affreux. On le

déshabilla aussitôt et l'on demeura épouvané à la vue de ses blessures. L'abdomen était ouvert et déchiré. En plusieurs endroits, la chair était comme broyée et n'offrait plus que l'aspect d'une masse sanglante. L'épine dorsale semblait brisée; des fragments d'os durent être extraits.

Le malade avait conservé sa connaissance; des scènes déchirantes eurent lieu : « Ma femme, mon enfant, s'écriait M. Petit, où sont-ils ? Nous sommes ruinés, perdus, etc. » M. Petit avait reçu une blessure grave, mais non mortelle, à la tête, une partie de la joue avait été enlevée; elle avait le poignet foulé et un grand nombre d'autres contusions; sous le coup de l'émotion, elle semblait avoir perdu la raison.

L'Anneze avait continué sa route avec le jeune aéronaute de 14 à 15 ans, Armand Petit.

On devine sans peine quelle profonde émotion avait ressenti le fils de M. Petit, témoin impuissant de l'accident dont son père et sa mère venaient d'être victimes.

Néanmoins, il ne perdit pas son sang-froid, et désormais abandonné à lui-même au milieu de l'espace, il prit ses mesures pour descendre le plus rapidement possible.

C'est sur le territoire de la commune de Challes, seulement, qu'il put jeter l'ancre. Son ballon s'arrêta près d'un petit noyer et il se dégaugea sans encombre.

M. B..., qui avait continué sa route en voiture pour porter secours à l'enfant, s'il en était besoin, et quelques autres personnes qui avaient eu la même pensée, le trouvèrent à Challes, qui déjà prenait ses mesures pour se faire conduire au Mans. Ils le ramenèrent après l'avoir rassuré sur le sort de ses parents.

Son père, lui dit-on, était légèrement blessé et sa mère n'avait absolument rien.

ANGERS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Une démission instructive. — M. Lambert, substitut du procureur de la République près le tribunal d'Angers, a donné, à l'occasion des « décrets », sa démission, de la manière la plus honorable.

« Ce magistrat n'est ni un clercal, ni un réactionnaire; — c'est un républicain de la veille, et, de simple avocat, il avait été nommé d'emblée substitut à Angers, en remplacement d'un magistrat révoqué. Nous n'avons donc aucune raison particulière de faire son éloge, d'autant plus qu'il ne nous a guère ménagés dans notre récent procès contre M. Robert.

« Mais, nous nous plaisons à reconnaître qu'il a fait acte de vrai et loyal magistrat en déclarant hautement qu'il ne voulait pas être solidaire, en quoi que ce fût, de certains actes que rien, rien, — pas même la raison d'Etat, ne peut excuser et que réprovent également la loi et la justice.

« M. Lambert dit, à ceux qui le félicitent aujourd'hui, qu'il cesserait d'être républicain et libéral s'il prenait la moindre part à de tels actes, et il quitta sa place au parquet. — Cette décision l'honore à nos yeux; elle est celle que l'on pouvait attendre de tout vrai magistrat et de tout homme de loi.

« Ne devrait-elle pas ouvrir les yeux de tous les gens de bonne foi du parti républicain et leur montrer quelle est la valeur juridique des attentats du 30 juin ? »

Faits divers.

Entendu dans un lycée que nous pourrions nommer, dit le Triboulet :

Le proviseur. — Monsieur, je me vois dans la nécessité de faire redoubler à votre fils sa rhétorique; ses compositions françaises ont été détestables.

Le père de l'élève. — Je vous en supplie, ne vous hâtez pas de prendre cette détermination; faites-le concourir avec le ministre de l'instruction publique; j'affirme qu'il ne sera pas le dernier !

La sauce mayonnaise. — Savez-vous qu'en demandant un poulet saucé mayonnaise, vous commettez une erreur ?

C'est sauce mahonnaise qu'il faut dire, et voici pourquoi :

Après la bataille de Mahon, le maréchal

de Richelieu qui commandait les Français, épuisé de fatigue et de faim, trouva sur sa route une auberge où il s'arrêta.

Le maréchal ordonna qu'on lui servit immédiatement à souper.

Le cuisinier, d'un air désolé, vint annoncer au maréchal qu'il n'y avait rien à manger et qu'il lui était impossible de le satisfaire.

« Mais, malheureux, dit le maréchal, je meurs de faim, donne-moi n'importe quoi, ce que tu voudras, les restes de l'auberge ! »

Après quelques minutes, on servit au maréchal un plat de viandes froides, arrangées avec une sauce exquise, dont il mangea avec un plaisir extrême.

Il fit venir le cuisinier et le complimenta.

— Tu m'avais dit que tu n'avais rien et ton souper est excellent !

— Monsieur le maréchal est bien bon, mais je ne me suis servi, comme vous me l'aviez permis, que des restes de l'auberge.

— Comment, ce sont des restes ?

— Oui, Monsieur le maréchal. J'ai composé avec des œufs une sauce qui a relevé ces restes que je n'osais pas offrir à Monsieur le maréchal.

— Eh bien ! ta sauce est un chef-d'œuvre qui mérite de passer à la postérité; il faut lui donner un nom.

— Si Monsieur le maréchal le permet, répondit le cuisinier, qui avait autant d'esprit que d'imagination, nous l'appellerons sauce Mahonnaise.

Le maréchal de Richelieu récompensa généreusement le cuisinier modeste et lui demanda la recette de sa sauce, qui fut rapidement connue.

Telle est l'origine véritable de la sauce mahonnaise, qui, par dégénération de langage, est devenue la mayonnaise.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est détenteur du Spasalgique-Maréchal. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Dernières Nouvelles.

Si l'amendement Bozérien est adopté sans modification, il faudra trancher la difficulté qu'il crée, c'est-à-dire la question de savoir qui sera chargé de distinguer les assassins et les incendiaires. Parmi les différentes propositions relatives à ce sujet, il en est une qui consiste à attribuer la charge de faire ces distinctions à une commission parlementaire, composée de sénateurs et de députés, analogue à l'ancienne commission des grâces.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 6 juillet.

L'abondance des capitaux disponibles a fini par dominer et dissiper toutes les préoccupations étrangères au mouvement financier. La reprise s'accroît largement. On ferme aujourd'hui à 120 1/2 sur le 5 0/0.

L'Italien est à 86.20, coupon semestriel de 2 1/2 0/0 détaché. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche se tient sans changement à 76.75.

Nos valeurs de crédit qui avaient conservé leur fermeté pendant la crise retrouvent un marché animé. La Banque d'Escompte se tient à 785 et 790, ex-coupon complémentaire de 25 francs sur le dividende de 1879. Ce cours équivaut à 810 ou 815. La Banque Hypothécaire est très-ferme au-dessus de 600. Les obligations 3 0/0 de la Société sont recherchées en raison des avantages tout spéciaux qu'elles présentent et du tirage qui a lieu samedi prochain, 10 juillet.

La Société générale française de crédit n'a que des variations très-étroites. Une certaine tendance à la hausse se manifeste, car on est à 720 après 715. On verra sur ces titres le cours de 800.

Nous retrouvons le Crédit lyonnais à 960; la Banque de Paris à 1.110, après paiement du complément de dividende, et le Crédit foncier à 1.275.

Le Crédit mobilier est lourd à 630. La Banque franco-égyptienne reste à 675. La Banque française et italienne est particulièrement bien tenue depuis le succès qu'elle a obtenu dans le placement des actions de la Banque de dépôts et d'amortissement.

La Banque parisienne est toujours l'objet de réalisations. Les capitalistes prudents ne paraissent pas trouver que la situation de cette maison justifie sur ses titres une prime de 170 francs. La Rente foncière parisienne est sans affaires. Cette entreprise ne semble avoir devant elle aucun avenir.

On est à 315 sur la Foncière austro-hongroise et à 635 après 630 sur la Fondiaria-Incen. &c.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Salon de 1880 (10^e et dernier article), par Daniel Bernard. — La fête de Hoche, par R. Bryon. — Théâtres, par Damon. — L'Exposition de Bruxelles. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le foyer des artistes de la Comédie-Française, par F. Bourgeat. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — Bateaux de débarquement, à Madras, par A. Brunet. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Le panorama de Reichshoffen. — Échees.

GRAVURES : Versailles : cérémonie en l'honneur du général Hoche. Défilé des troupes devant la statue. — Salon de 1880 : Vénitienne, tableau de M. Charles Landelle. — Exposition nationale de Bruxelles : Pavillon de l'Art historique et des Expositions collectives, pavillon de l'Horticulture, vue générale des jardins. — Le foyer des artistes de la Comédie-Française. — Le général Clinchant, gouverneur de Paris. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Inde anglaise : bateaux de débarquement, à Madras. — Société des Grands-Panoramas : Les Cuirassiers de Reichshoffen. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 14 fr.; 50 trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe de M. SAINT-GERMAIN. — Administrateur : M. H. DE LANGLAY.

Jeudi 8 juillet 1880,

Une SEULE REPRÉSENTATION CHOISIE

Donnée par

M. SAINT-GERMAIN

Avec le concours de

M^{me} PRIOLEAU, du Gymnase; M. AMAURY, de l'Odéon; M^{me} RIEL, du Vaudeville; M. STRINTZ, du théâtre impérial de St-Petersbourg; M^{me} H. BILHAUT, de l'Odéon; M. DESROCHES, du Vaudeville.

L'AMIRAL

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Jacques NORMAND.

Représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre du Gymnase le 13 avril 1880.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle du capitaine Marius, qu'il a créé; M^{me} PRIOLEAU celui de M^{me} Van der Beek, qu'elle a également créé.

LE PETIT FILS

Comédie en 1 acte, par Bayard et Varner.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle de Théodore Darmentières, qu'il a créé au Vaudeville.

INTERMÈDES. — Ce que dit le Public (Victor Hugo); L'Épingle sur la Manche (G. Nadaud), poésies dites par M. SAINT-GERMAIN à la salle des Fêtes du Trocadéro. — Un Jeune Homme (V. Revel), par M^{me} RIEL. — Le Prince indien (G. Nadaud), par M. AMAURY.

Les Deux Désespérés, comédie nouvelle en 1 acte, de MM. Ch. Narrey et Abraham Dreyfus, jouée par M^{me} H. Bilhaut et M. Strintz.

ORDRE : 1. Les Deux Désespérés; 2. L'Amiral; 3. Intermèdes; 4. Le Petit Fils.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 4 juillet 1880.

Versements de 190 déposants (46 nouveaux), 28.205 fr. » c.
Remboursements, 8.460 fr. 62 c.

Marché de Saumur du 3 juillet.

Blé commer' (l'ha)	—	Huile de noix	50	190	—
Blé nouv. (l'ha)	25	Huile chene	50	—	—
Froment (l'ha)	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy'	74	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	16 33	Foin (dr. c.)	780	90
Orges	65	16 07	Luzerne	780	90
Avoine, bar.	50	13	Paille	780	54
Fèves	75	15 50	Amandes	50	—
Pois-blancs	80	48	Cire jaune	50	190
— rouges	80	36	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Graine de lin	70	—	— qualité (50 k. 500)	—	—
Chenevis	50	17	— 2 ^e	—	—
Farine, culas	157	66	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité 195 à 150
Id.	1877, 2 ^e id. » à 110
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 ^{re} id. » à 110
Id.	1877, 2 ^e id. » à 100
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id. » à 110
Id.	1877, 2 ^e id. » à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id. » à 100
Id.	1877, 2 ^e id. 90 à 100
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id. » à 90
ROUGES (2 hect. 30).	
Souza et environs, 1877.	1 ^{re} id. » à 150
Id.	1878 2 ^e id. » à 150
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité » à 215
Id.	2 ^e id. » à 150
Id.	1877 1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1877.	1 ^{re} id. » à »
Varrains, 1878.	1 ^{re} id. » à 150
Bourguell, 1878.	1 ^{re} qualité » à 160
Id.	2 ^e id. » à 150
Id.	1877 1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1878.	1 ^{re} id. » à 150
Id.	1877 2 ^e id. » à »
Chinon, 1878.	1 ^{re} id. » à 150
Id.	2 ^e id. » à 140
Id.	1877 1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »

1,500,000 fr. de lots à gagner. — Obligations de LA VILLE DE PARIS 1874.

Les 1/4 de ces obligations sont cédés payables 20 fr. par mois; en envoyant de suite un mandat-poste de 20 fr., on reçoit un titre qui donne droit aux intérêts, au prochain tirage, le 10 juillet, et à 266 autres tirages où 100 millions de fr. sont affectés. L'acheteur jouit du titre comme s'il l'avait entièrement soldé; il recevra gratis et franco l'Echo de la Bourse, premier journal financier, paraissant 52 fois par an et publiant la liste de tous les tirages. S'adresser à M. Norbert Estibal, banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris. Cette maison existe depuis 45 ans; elle se charge de tout ordre de Bourse, de l'achat et de la vente de toutes valeurs cotées ou non cotées, du paiement des coupons, d'avances sur titres, de la formation de toutes sociétés industrielles et des émissions de titres.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste.

Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; J. Gosson, Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limitée) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES À POITIERS		ARRIVÉES À ANGERS	
h.	m.	h.	m.	h.	m.
6	34	10	30	11	45
8	15				
11	25	7	40	11	45
1	17	4	51		
4	55				
7	50	11	48		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES À MONTEUIL		ARRIVÉES À SAUMUR	
h.	m.	h.	m.	h.	m.
5	30	9	1	9	53
8	35	5	17	8	30
12	15	3	50	4	30
6	45	10	47	11	28

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 14.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 50	»	»	Crédit Foncier colonial	420	»	»	C. g ⁿ . Transatlantique	632 50	»	7 50
3 % amortissable	87	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1270	»	7 50	Canal de Suez	1117 50	5	»
4 1/2 %	115 25	»	»	Obligations foncières 1877	362	»	1	Société autrichienne	618 75	2 50	»
5 %	119 80	»	»	Obligations communales 1879	478	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	524	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	475	»	1 50	Est	387 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	509	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	727 50	2 50	»	Midi	385 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	332	»	»	Crédit mobilier	630	»	5	Nord	395	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512 50	»	2 50	Crédit Foncier d'Autriche	770	»	»	Orléans	386	»	»
1865, 4 %	532	»	1	Est	755	»	»	Ouest	386 50	»	»
1869, 3 %	409 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1355	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	386	»	»
1871, 4 %	396	»	»	Midi	1020	»	10	Paris (Grande-Ceinture)	389 50	»	»
1875, 4 %	520	»	»	Nord	1610	»	30	Paris Bourbonnais	388	»	»
1876, 4 %	520	»	1	Orléans	1220	»	5	Canal de Suez	573 75	»	»
Banque de France	3400	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1330	»	»				
Comptoir d'escompte	975	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		ARRIVÉES À ANGERS	
h.	m.	h.	m.
3	8	6	45
6	45	8	56
8	56	1	25
1	32	3	22
3	25	7	15
7	15	10	37

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS		ARRIVÉES À TOURS	
h.	m.	h.	m.
3	26	8	21
8	21	9	40
9	40	12	40
12	40	4	44
4	44	10	28

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située dans le Champ-de-Foire,

Comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, hangar, pompe et jardin en plein rapport.

S'adresser à M. CHURIN, facteur, ou à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 18,

Comprenant, au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, salon, corridor, écurie, bûcher, lieux d'aisances; cinq chambres au premier étage; mansarde et greniers sur le tout.

Vingt-deux arres de vigne avec maison, situés à Bagnaux, près l'église. S'adresser, soit à M^e MÉHOUSAS, notaire, soit à M^e BOURASSEAU, huissier.

Etude de M^e REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le 12 juillet 1880, à midi, En l'étude,

DE 103 HECTARES DE BOIS TAILLIS

Aménagés à dix-huit ans, Dans le canton de Champdeniers.

Belle chasse; exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.

Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies..... 6,511 fr. Jouissance immédiate. (318)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtel, négociant.

S'adresser à M. COURTTEL. (553)

Les STATIONS BALNÉAIRES acquièrent chaque jour un nouveau développement sous l'influence du nombre toujours croissant des visiteurs.

L'organisation de la SOCIÉTÉ DES VILLES D'EAUX répond à tous ces intérêts, si considérables et si multiples.

LA SOCIÉTÉ SE CHARGE :

1° De la négociation, comme mandataire et pour compte d'autrui, des ventes, des achats et du fermage de sources minérales, d'établissements balnéaires, de bains de mer, d'hôtels, de casinos;

2° De fournitures de toutes sortes, nécessaires aux établissements et hôtels;

3° De l'émission ou du placement de titres de Sociétés balnéaires;

4° De l'achat et de la vente de toutes valeurs pour compte de tiers;

5° De la vente des Eaux minérales;

6° Des paiements et recettes pour compte d'établissements;

7° De l'impression et de la vente des publications relatives aux voyages et aux eaux;

8° De la publicité des établissements et hôtels par les moyens multiples dont elle dispose.

Comme on peut le voir, chacune de ces branches fournirait des éléments d'affaires suffisants pour assurer la prospérité d'une société.

Les bénéfices de la Société des Villes d'Eaux, qui résultent uniquement de commissions, fournissent au capital une rémunération élevée, sans jamais l'exposer à aucun risque.

Ce qui fait la force de la Société des Villes d'Eaux, c'est qu'elle s'interdit toute opération pour son compte propre et ne doit jamais être à découvert à l'égard de ses participants. C'est là le principal gage de sa sécurité commerciale, et, dans cette situation, son capital est en réalité un fonds de garantie.

Le cinquième du bénéfice est porté à la réserve pour augmenter d'autant ce fonds de garantie.

La Société délivre des titres de 100, de 500 ou de 1,000 francs, qui donnent droit à l'intérêt commercial de 6 0/0, payable par trimestre, et assurent un droit proportionné dans les bénéfices sociaux.

La conversion de ces titres est toujours réalisable, en s'adressant à la Société, à PARIS, 4, RUE CHAUCHAT.

UN MÉNAGE demande une place :

le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION Universelle Internationale PARIS 1878



Dépôt Général: PARIS 2, Rue des Lions-Saint-Paul

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

A LOUER

Présentement ou pour Noël 1880,

MAGASIN ET APPARTEMENT

S'adresser à la maison GERBAUD, 4, rue d'Orléans, à Saumur. (406)

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX

S'adresser au bureau du journal.

Inutile de marchander.

Phaëton signé Touchard-Desouches, Paris, — à vendre 800 fr., — rue du Temple, 24.

UN JARDINIER, marié et sans enfants, demande un emploi

présentement ou pour la Toussaint prochaine. S'adresser au bureau du journal.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

LIBRAIRIE E. MILON ET FILS.

Vient de paraître

NOUVEAU GUIDE

DANS SAUMUR ET SES ENVIRONS

Par E. MILON.

Un fort volume in-18, avec ou sans vues.

PLUS DE MAUX DE DENTS par l'emploi de

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE, Prieur.

INVENTÉ PAR LE PRIEUR PIERRE BOURSAUD EN L'AN 1373

Prix du Flacon : 2 fr.

Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.

Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le